

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-001093-208
500-06-001119-219

JOANNE PICARD

Demanderesse

c.

IRONMAN CANADA INC.

et

WORLD TRIATHLON CORPORATION

Défenderesses

et

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES**

Mis en cause

DEMANDE POUR L'OBTENTION DU JUGEMENT DE CLÔTURE

À L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S., LA DEMANDERESSE EXPOSE :

1. Le 11 septembre 2020, la demanderesse dépose une *Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante* contre les défenderesses dans le dossier 500-06-001093-208 (« **PICARD 1** »);
2. Dans cette demande, la demanderesse cherche à obtenir une compensation pour les membres qui allèguent ne pas avoir reçu un remboursement intégral des frais d'inscription payés pour participer à certains événements sportifs annulés devant avoir lieu en 2020;
3. Le 8 janvier 2021, la demanderesse dépose une deuxième *Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentante* contre les défenderesses dans le dossier 500-06-001119-219 (« **PICARD 2** » et, ensemble avec PICARD 1, les « **Actions collectives** »);

4. Dans cette demande, la demanderesse cherche à obtenir une compensation en lien avec un affichage prétendument illégal des frais de traitement sur la plateforme web des défenderesses, aux termes de la *Loi sur la protection du consommateur*, RLRQ, c. P-40.1
5. Le 21 décembre 2021, les parties signent une entente de règlement à l'amiable mettant fin aux différends découlant des Actions collectives (« **l'Entente** »);
6. L'Entente prévoit notamment :
 - a. Un engagement des défenderesses à honorer toute demande de remboursement faite par un membre du groupe PICARD 1 qui n'a pas encore obtenu de remboursement;
 - b. Le dépôt par les défenderesses d'un crédit de 5,98 \$ directement dans le compte de chaque membre du groupe PICARD 2, et ce, automatiquement et sans processus de réclamation;
 - c. Une modification des pratiques des défenderesses afin d'annoncer un prix tout-inclus sur leur plateforme web, à l'exception des taxes et des coûts ou services optionnels;
 - d. Le paiement par les défenderesses des honoraires et déboursés des avocats du groupe, ainsi que des frais d'administration, en sus de la valeur de la compensation aux membres;
7. Le 21 juin 2022, un jugement a été rendu autorisant les Actions collectives pour fins de règlement seulement, et approuvant l'Entente, le montant des honoraires et déboursés des avocats du groupe ainsi que la forme, le contenu et le mode de publication des avis d'approbation de la transaction (ci-après le « **Jugement d'approbation** »);
8. Depuis le Jugement d'approbation :
 - a. Les parties ont publié et diffusé aux membres les avis d'approbation de la transaction, notamment par courriel, et ce, le 8 août 2022, tel qu'il appert du *Final Closing Report* (ci-après le « **Rapport** »), **pièce C-1**;
 - b. Les défenderesses ont payé les honoraires et déboursés des avocats du groupe, et ce, le 1^{er} septembre 2022;
 - c. Les défenderesses ont émis les crédits aux membres, et ce, à l'automne 2022, tel qu'il appert du Rapport, pièce C-1;

le tout, conformément à l'Entente et au Jugement d'approbation;

9. À la lumière de ce qui précède, les parties estiment s'être acquittées de l'ensemble des obligations découlant de l'Entente et du Jugement d'approbation;
10. Les parties demandent donc maintenant à la Cour d'un commun accord de rendre un jugement de clôture dans les Actions collectives;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente *Demande pour l'obtention du jugement de clôture*;

DÉCLARER que les parties se sont acquittées de leurs obligations découlant de l'Entente et du Jugement d'approbation;

PRONONCER la clôture des Actions collectives;

LE TOUT sans frais de justice.

MONTRÉAL, le 4 février 2025

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Me Benjamin W. Polifort

Me Loran-Antuan King

1111, St-Urbain, suite 204

Montréal (Québec) H2Z 1Y6

Tél. : (514) 526-2378

Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca

bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert, avocat, exerçant ma profession au 1111, St-Urbain, suite 204, à Montréal, province de Québec, district de Montréal, H2Z 1Y6, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse dans les présents dossiers;
2. Tous les faits mentionnés à la présente déclaration sous serment et à la demande ci-jointe sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ

à **MONTRÉAL**, le 4 février 2025



LAMBERT AVOCATS
M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert

Déclaré sous serment devant moi

à **MONTRÉAL**, le 4 février 2025



Jeannie Nguyen, #240899
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À: Mes Jean-François Forget et Yves Martineau
STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1155, boulevard René-Lévesque O., 41^e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2
Tél.: 514-397-3072
Courriel: jfforget@stikeman.com; ymartineau@stikeman.com

Avocats des défenderesses

ET

Me Nathalie Guilbert
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Tél. : 514-393-2087
Courriels : nathalie.guilbert@justice.gouv.qc.ca

Avocats du mis en cause

PRENEZ AVIS que la *Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture* sera présentée à l'honorable Donald Bisson de la Cour supérieure du Québec, district judiciaire de Montréal, à une date et heure à être déterminées.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 4 février 2025

Lambert Avocats

LAMBERT AVOCATS

Me Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert
Me Benjamin W. Polifort
Me Loran-Antuan King
1111, St-Urbain, suite 204
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Tél. : (514) 526-2378
Télec. : (514) 878-2378
jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca

aking@lambertavocats.ca

Avocats de la demanderesse

No. : 500-06-001093-208 / 500-06-001119-219

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

JOANNE PICARD

Demanderesse

c.

IRONMAN CANADA INC. et al.

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT
DE CLÔTURE**

COPIE COUR



LAMBERT
AVOCATS

1111, rue Saint-Urbain, bureau 204
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Tél. : (514) 526-2378
Télec. : (514) 878-2378

jlambert@lambertavocats.ca
bpolifort@lambertavocats.ca
aking@lambertavocats.ca

M^e Jimmy Ernst Jr. Laguë-Lambert (ALOJR5)
M^e Benjamin W. Polifort (AW0BB6)
M^e Loran-Antuan King (AK3943)